



# le Petit BONHOMMIEN

N°330

Mai 2026

## Le nettoyage de printemps organisé par l'association de pêche AAPPMA

Plus d'une vingtaine de personnes de toutes générations confondues se sont mobilisée pour le « Nettoyage de Printemps » organisé le samedi 18 avril par l'association de pêche AAPPMA et la municipalité. Toute la matinée, les différents participants, munis de gants et pinces mises à disposition par la CCVK, ont été missionnés pour ramasser les déchets sur notre commune.

Après l'effort, le réconfort ! Pour remercier les bénévoles de leur engagement, la municipalité a offert le déjeuner et l'association les apéritifs. C'est dans une ambiance chaleureuse que le groupe s'est retrouvé au restaurant « La Schlitte » pour partager un repas bien mérité.

**Un grand merci à tous ces acteurs de l'ombre qui œuvrent pour la propreté et la beauté de notre village !**



### SOMMAIRE:

- p. 02 : Informations Municipales
- p. 04 : Conseil Municipal
- p. 08 : Vie municipale
- p. 09 : Vie associative
- p. 10 : La rubrique de Julien
- p. 12 : La vallée de Kaysersberg

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## COMMANDE GROUPEE DE FLEURS ANNULEE pour 2026

Depuis plusieurs années, la municipalité avait le plaisir de vous accompagner dans l'embellissement des vos extérieurs en organisant la commande de fleurs.

Notre partenaire le pépiniériste Jacky MULLER de Illhausern ayant pris sa retraite, nous ne serons malheureusement pas en mesure de maintenir la vente des fleurs cette année.

**Nous nous retrouverons dès l'année prochaine pour une nouvelle vente !**

## CONCESSION DE SOURCE : petite information de rappel

Selon les règles d'usage, le concessionnaire d'une source (exploitant de la source) a une obligation de pérennité et de sécurité.

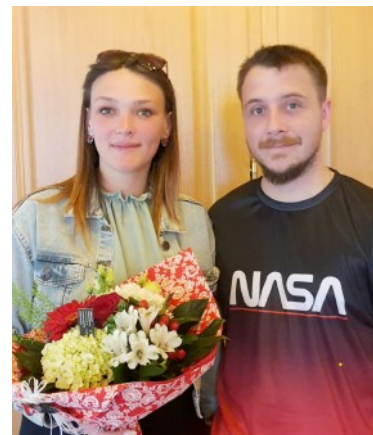
Le concessionnaire s'engage à maintenir et entretenir les équipements dans un bon état de fonctionnement et à réparer les ouvrages en cas de besoin.

Pensez à l'entretien de vos conduites et ouvrages pour éviter les désagréments.

## 1 PACS au mois d'avril

Mme ANCEL Léa et M. ARDILLER Franck  
se sont pacsés le 27 avril 2026.

*Toutes nos félicitations  
aux jeunes pacsés !*



## Noces de diamant au mois de mai : 60 ans d'amour pour M. et Mme Bleu



Grand moment d'émotion dans la commune :  
notre ancien maire et son épouse viennent de  
célébrer leurs **60 ans de mariage**.

*Toutes nos félicitations  
à Nicole et Roger Bleu !*



## **BRIGADE VERTE : information sur la prise en charge du gibier blessé constituant une menace.**

L'article R. 211-11 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que « le Maire prend toutes dispositions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé accidenté ».

L'objectif est la prévention de toute potentielle menace pour l'homme, pour ses activités et, éventuellement pour les autres animaux dont il est le gardien.

A cet effet, le maire peut requérir les services d'un agent assermenté, tel que les lieutenants de loutveterie, les gardes particuliers ou les agents de l'Office français de la Biodiversité (OFB). En pratique cependant, ces derniers sont parfois difficilement mobilisables dans des délais courts, ce qui génère un risque plus important de menace. Afin de permettre une prise en charge rapide de ces animaux, ce protocole autorise l'intervention

des gardes champêtres de la Brigade Verte. Ce protocole à vocation à s'appliquer uniquement aux animaux agonisant qui seraient trouvés accidentés sur la voie publique, et exclut toute intervention sur un terrain privé.

Dans le cadre d'interventions sur gibier blessé, les gardes champêtres de la Brigade Verte titulaires d'un permis de chasse valide sont autorisés à faire usage d'une arme longue sur le territoire de la commune et exclusivement dans le cadre des missions définies par le protocole, à savoir :

- intervention sur gibier blessé, agonisant ou manifestement non viable ;
- situation ne permettant ni la survie ni la remise en liberté de l'animal ;
- intervention rendue nécessaire au regard de la sécurité publique et du respect du bien-être animal pour une durée indéterminée.

## **Des changements à l'Union des combattants du Pays welche**

L'assemblée générale de l'Union nationale des combattants (UNC) du Pays welche s'est tenue le dimanche 12 avril dans la salle des loisirs de Lapoutroie. La bénédiction du nouveau drapeau de l'association a été faite par le père Augustin à l'entrée de la salle des Loisirs. Ce drapeau avait été présenté lors de la dernière assemblée générale de 2025.

Après une minute de silence en mémoire des disparus, le traditionnel bilan du président et le rappel des nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année a été déroulé. Manifestations qui ont eu lieu dans tous les villages du Pays welche à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération du Pays welche et Aubure. Le bilan financier présenté par le trésorier adjoint a reçu le quitus de l'assemblée.



### **Un nouveau président**

Plusieurs personnes du comité directeur ont fait connaître leur désir de passer la main. Dominique Muller est élu président en remplacement de Daniel Savoyen qui devient président d'honneur et responsable des cérémonies. Les vice-présidents ont été nommés

comme suit : pour Fréland : Claude Schmitt, pour Labaroche : Jean Pierre Martin, pour Lapoutroie : René Brun, pour le Bonhomme : Yves Florence ne change pas. Pascal Valentin est élu vice-président pour Orbey.

Christian Didierjean, le secrétaire sortant, est remplacé par Corinne Schlupp et Thierry Lang est nommé secrétaire adjoint. Sandrine Vogelbach est la nouvelle trésorière et Roger Claudepierre trésorier adjoint.

Le nouveau comité en place s'est tout de suite mis au travail pour établir les projets 2026 : participation aux cérémonies commémoratives de chaque commune, ainsi que le nettoyage de l'étang du Devin au Wettstein. Hubert Ott a relevé l'excellent travail de mémoire réalisé au mémorial du Linge. Il a souligné la spécificité de la culture du terroir welche et se dit en discussion pour savoir comment perpétuer la transmission de la mémoire aux futures générations.

Le général Dominique Muller, président du mémorial du Linge, a transmis tous ses remerciements aux bénévoles dont le travail contribue à la très bonne renommée de ce site de mémoire.

*Article DNA du 22 avril 2026*

### FINANCES : AUGMENTATION DU MONTANT ATTRIBUE AUX ASSOCIATIONS DE LE BONHOMME – Rapport de la délibération n°DEL\_2025\_07\_06 du 12 décembre 2025

Le Conseil Municipal a déjà délibéré en date du 12 décembre 2025 sur l'octroi d'une subvention aux associations bonhommiennes. Cependant, il propose d'en modifier le montant afin d'octroyer 300,00 € (trois cents euros) à chaque association, en maintenant la règle de proratisation pour les associations regroupant plusieurs communes (division de la subvention par le nombre de communes regroupées) et la condition d'organisation a minima d'une manifestation sur la Commune ouverte au public.

Cela représente une augmentation globale de 555,00 € par an pour le budget communal.

Le conseil municipal après délibération attribue les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 sous les conditions suivantes :

- que l'octroi de la subvention est conditionné à l'organisation a minima d'une manifestation dans l'année sur la Commune ouverte au public et ;
- que le versement de la subvention interviendra au plus tôt dès l'organisation de la manifestation publique requise et au plus tard en fin d'année.

DESIGNATION DES ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES 2026
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Bonhomme	300,00 €
Chorale Sainte Cécile (Le Bonhomme et Lapoutroie)	150,00 € (½ x300)
Chemin de Partage	300,00 €
Ski-Club du Bonhomme	300,00 €
Union nationale des combattants du Pays Welche (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey)	60,00 € ( <sup>1</sup> / <sub>5</sub> x 300,00 €)
Joyeux Montagnards - Club du 3 <sup>ème</sup> âge du Bonhomme	300,00 €
Comité des Fêtes du Bonhomme	300,00 €
Comité de Jumelage du Bonhomme	300,00 €
A.A.P.P.M.A. Les Truites du Bonhomme	300,00 €
Amicale des donneurs de sang du Bonhomme et Lapoutroie	150,00 € (½ x300)
Associations « Sports et Loisirs du Bonhomme »	300,00 €
ASDM Le Bonhomme	300,00 €
Association Markas	300,00 €
Les Welches Bonhommiens	300,00 €
Amicale du Service des Pistes du Lac Blanc	300,00 €
Association « La Brunelle »	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 260,00 €</b>

### FINANCES : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026

Suite à la présentation de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et suite à la préparation budgétaire pour le Budget Primitif 2026, il s'avère

que le budget s'équilibre sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux d'impôts locaux.

Après délibération, le Conseil Municipal suivant la proposition du Maire décide de maintenir les taux des années précédentes.

## FINANCES : FIXATION DES MODALITES ET MONTANTS DE PARTICIPATION DES BUDGETS CHAUFFERIE ET FORET AUX FRAIS DE PERSONNEL AU BUDGET COMMUNAL

Les services communaux officient pour le budget communal, tant au niveau administratif (gestion et suivi comptable, de la facturation, des chantiers forestiers, de l'élaboration et de l'exécution budgétaire, etc.) qu'au niveau technique (entretien des chemins, des rigoles, des renvois d'eau). Une nouvelle organisation technique sera prochainement mise en place où le travail en régie en forêt est voué à augmenter, afin d'éviter au maximum le recours à l'entreprise (protection des jeunes pousses, entretien des parcelles, éclaircissements, etc.).

Concernant le budget chaufferie, il en est de même. Là, où le service technique intervient pour son bon fonctionnement (réparation, nettoyage, remise en route, suivi des interventions techniques, commande de plaquettes et de fioul, etc.), le service administratif intervient pour le suivi et la gestion comptable, de la facturation, des contrats et de l'élaboration et de l'exécution budgétaire notamment. Pour ce budget, un remboursement de 4000 € était déjà prévu, mais il convenait de clarifier cette somme car elle était mêlée aux frais administratifs.

Il convient ainsi que chaque budget supporte sa charge. Or, le personnel est entièrement payé sur le budget communal.

Il est proposé d'établir un forfait de remboursement de frais de personnel des budgets chauffage et forêt au budget communal en se basant sur le temps de travail des agents pour ces budgets. Ainsi, avec une estimation d'une centaine d'heures par an au service de la chaufferie, il peut être proposé la somme forfaitaire de 4 000,00 €.

Concernant la forêt, le volume horaire représentant l'équivalent des 2/3 de l'année pour un agent, soit environ 1150 heures annuelles, cela représenterait 39 100 €, arrondis au forfait à 40 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe forfaitairement les frais de mise à disposition de personnel entre les budgets comme suit :

- 4 000 € de frais de mise à disposition de personnel dû par le budget chaufferie au budget communal par an ;
- 40 000 € de frais de mise à disposition de personnel dû par le budget forêt au budget communal par an.

Les crédits nécessaires ont été prévus aux budgets primitifs 2026 communal, forêt et chauffage.

## ADMINISTRATION GENERALE : Définition des comités consultatifs communaux et modalités de mise en place

Madame DIDIERJEAN Audrey, 1ère adjointe, explique que, dans l'objectif politique poursuivi de mettre en place des outils de démocratie participative, il est préférable de définir des comités consultatifs communaux ouverts aux élus et aux habitants plutôt que des commissions communales qui ne seraient composées que d'élus. Cependant, il serait judicieux de maintenir des commissions communales pour celles ayant des missions de contrôles.

Il est proposé de créer les différents comités communaux consultatifs, mais de reporter leur composition à une séance ultérieure du Conseil Municipal afin de laisser le temps aux

habitants de se faire connaître auprès de la Municipalité via une publication dans la gazette communale, Le Petit Bonhommeien, et ce, pour que dès le début, les habitants soient associés aux prises de décisions dans le cadre de la démocratie participative. Les candidatures seront analysées en réunion Maire-Adjointes et un retour sera fait à chaque candidat (voir page suivante).

Par ailleurs, afin de renforcer la démocratie participative, il sera mis en place des groupes de travail citoyens autour des projets structurants. Il est d'ores-et-déjà proposé de créer un groupe de travail citoyen pour le projet de Reconstruction du chalet des bucherons et l'aménagement de ses abords.

### Trois commissions communales :

- La bourse aux permis,

COMMISSION BOURSE AUX PERMIS	
Président de droit	Frédéric PERRIN, Maire
Vice-Présidente	Audrey DIDIERJEAN, 1 <sup>ère</sup> Adjointe
Conseillère Municipale	Nadine MASSON
Conseillère Municipale	Emilie DIDIERJEAN

- La commission de contrôle des landes communales,

COMMISSION DE CONTROLE DES LANDES	COMMUNALES
Président de droit	Frédéric PERRIN, Maire
Vice-Présidente	Angélique MINOUX, Conseillère Municipale
Conseiller Municipal	Eric TARDIF
Conseiller Municipal	Pascal BARADEL

- La commission de contrôle urbanisme.

COMMISSION DE CONTROLE URBANISME	
Président de droit	Frédéric PERRIN, Maire
Vice-Présidente	Audrey DIDIERJEAN
Conseillère Municipale	Sophie VANACKERE
Conseiller Municipal	Pascal MAURER

### Un Comité technique opérationnel (COMOP) réunissant élus, acteurs et agents :

- Le déneigement

### Dix comités consultatifs communaux ouverts aux administrés :

- Les affaires communales financières et budgétaires
- Les réseaux, la voirie, l'urbanisme, les bâtiments et la sécurité ;
- L'agriculture, la forêt et la chasse ;
- Le développement économique ;
- Les affaires scolaires et de jeunesse ;
- Les affaires associatives et sportives ;
- Les affaires patrimoniales et culturelles ;
- L'information, la communication, l'animation, la promotion touristique ;
- L'environnement et les paysages ;
- Fleurissement et embellissement du village.

Les administrés disposeront d'un délai pour soumettre leur candidature, les comités sont ouverts à tous les administrés de la commune sans aucune condition d'âge.

Chaque comité ou groupe de travail citoyen comportera une dizaine de participants citoyens,

un tirage au sort pourra être envisagé afin de limiter le nombre.

Le président de chaque comité consultatif sera un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire mais que le Conseil Municipal a à charge d'arrêter leur composition.

### **INSCRIPTION COMITES CONSULTATIFS : bulletin à compléter**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse mail : .....

**Comités souhaités :** .....

.....

Réponse souhaitée avant le **lundi 15 juin 2026**

Nous vous demandons de nous retourner le document ci-dessous :  
soit par mail à : [mairie@lebonhomme.fr](mailto:mairie@lebonhomme.fr), soit nous le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



## ADMINISTRATION GENERALE : ARRET DE LA LISTE DE PROPOSITION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La CCID tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale ou des changements de consistance pour les terrains non-bâties. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de 24 personnes parmi lesquels les commissaires seront choisis par le Directeur régional/départemental des finances publiques pour siéger au sein de la CCID.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants. La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 14 juin 2026.

La prochaine réunion du Conseil Municipal  
aura lieu le **Vendredi 5 juin à 19h00** en Salle du Conseil.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur [www.lebonhomme.fr](http://www.lebonhomme.fr)  
ou sur simple demande à la mairie.

# VIE MUNICIPALE

## Et si on se retrouvait pour la Journée Citoyenne ?

Plus qu'une simple journée de travaux, c'est l'occasion de rencontrer vos voisins et d'agir concrètement pour notre cadre de vie. Que vous soyez bricoleur, jardinier ou simplement motivé, votre aide est précieuse

**Tic-tac...** Vous avez jusqu'au **20 mai 2026** pour rejoindre l'aventure. On compte sur votre énergie ! Vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail à [accueil@lebonhomme.fr](mailto:accueil@lebonhomme.fr) ou en utilisant le bulletin ci-dessous.

**Journée Citoyenne**

**30 MAI**

**Rendez-vous le samedi 30 mai**  
**À 8h aux ateliers municipaux**

*Venez partager une belle journée entre voisins et habitants de la commune, et mener à bien ensemble les projets communs.*

**Les différents chantiers seront réalisés de 8h à 13h, puis un repas offert par la Municipalité est proposé à tous les participants. Libre à chacun de choisir son atelier.**

**LE BONHOMME**

## TALON REPONSE A RETOURNER EN MAIRIE avant le 26 mai 2026

NOM : .....

PRENOM(s) : .....

Nombre et âge des enfants : .....

Participant à la Journée Citoyenne du 30 mai 2026

Matin : ..... (nombre) personnes

Repas : ..... (nombre) personnes

## L'association ASDM - Salle de sport

Les portes ouvertes du 14 mars ont remporté un vif succès. Bon nombre de personnes sont venues tester le matériel et s'inscrire à la salle par la même occasion.

Le club a fait l'acquisition de divers matériels.



## Prochaine manifestation : exposition de voitures anciennes.

L'association organise le rassemblement des voitures anciennes, youngtimers et sportives le **samedi 15 Août de 9h45 à 13h30**. Une buvette proposant des boissons chaudes et froides sera tenue par les membres de l'association.

N'hésitez pas à nous rendre visite pour faire honneur à nos « Anciennes »

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SELF DEFENSE & MUSCULATION DU BONHOMME

RASSEMBLEMENT

# Voitures anciennes



**SAMEDI 15 AOÛT 2025**  
de 9h45 à 13h30

Entrée libre

**Lieu et renseignements:**  
Place de la Salle des Fêtes  
61 rue du 3ème Spahis  
Algériens 68650 Le Bonhomme

**Contact**  
Bertrand  
0649484003  
Corinne  
0672703877

**Informations:**  
L'association self défense et musculation du Bonhomme organise un rassemblement de voitures anciennes, youngtimers et sportives sur la place de la salle des fêtes derrière la mairie.

**Petit encas**  
Boissons chaudes et froides, viennoiseries.

## L'association Comité des fêtes organise la Journée Guinguette ... UNE GRANDE NOUVEAUTE !

Le **Comité des Fêtes** organise en juin un événement qui fleure bon la nostalgie, la convivialité et la fête : la toute première **Journée Guinguette** !



**Dimanche 7 Juin**  
à la place de la salle des fêtes  
**De 11 h à 20 h**

# Journée Guinguette

**Buvette**  
**Repas sur place**  
**Orchestres**

**Le Bonhomme**



Et cet été... retrouver les différentes associations tous les lundis à notre traditionnel **Marché Montagnard** !

# MARCHÉ MONTAGNARD

**TOUS LES LUNDIS**  
de 17h30 à 21h

Produits locaux, restauration et grillades sur place.  
Buvette assurée par les associations du village !

**Edition 2026**

**22 et 29 juin**  
**6, 13, 20 et 27 juillet**  
**3, 17, 24 et 31 août**



**LE BONHOMME**

### Par delà les époques, à la croisée des chemins

Perché à 949m d'altitude, entre les communes de Plainfaing et du Bonhomme, le col est un important point de passage commercial, touristique et militaire, nous avons vu son importance dans notre dernier article consacré à la bataille de la Tête-des-Faux ou le contrôle des sommets du massif vosgien joue un rôle essentiel dans la surveillance des mouvements ennemis et donne un avantage stratégique majeur notamment via l'artillerie fixe et le déplacement des troupes.

Mais c'est bel et bien depuis l'Antiquité, en atteste les vestiges de pavage et de chemins empierrés datant probablement du 1er siècle avant J-C et correspondant aux tracés des anciennes voies gallo-romaines. En effet les romains avaient besoin de routes fiables et robustes afin de transporter leurs marchandises, communiquer entre villes, camps militaires et forteresses afin de déplacer rapidement leurs redoutables légions. L'Alsace et la Lorraine étant situées alors dans la province appelée Germania Superior, le col du Bonhomme jouait déjà donc un rôle essentiel avant même l'avènement de l'Empire d'Auguste.

Durant, le Moyen-Age, le Col est surtout utilisé par les marchands transportant notamment du vin, du sel, des céréales, des tissus ou des produits agricoles, mais aussi par bon nombre de pèlerins et voyageurs. Les routes romaines tombant en désuétude, les transports sur les passages naturels étroits et difficiles sont assurés par des charretiers et des muletiers, ces échanges permettent une constante communication entre les vallées alsaciennes autour de Colmar et les vallées lorraines et vosgiennes notamment autour de Saint-Dié.

Les seigneurs locaux comprennent donc

vite l'importance vitale de ce passage et

décident de le faire surveiller, contrôler et même fortifier, nous pouvons citer ici le Fort Galasse dont nous avons parlé dans un ancien numéro qui date certainement de cette période et qui a été renforcé au cours de la guerre de Trente Ans (1618-1648) afin de défendre la Lorraine face à l'avancée des Suédois, cette position témoigne elle aussi de l'importance du col du Bonhomme dans les conflits de l'époque.

Comme mentionné plus haut le col du Bonhomme servait également de voie de pèlerinage, offrant un passage sûr à travers la montagne avec auberges et relais pour qui voudrait y faire une halte, c'est aussi, avec le Rossberg plus au nord, une étape sur le mythique chemin Saint-Dié, moines et ermites viennent en aide aux voyageurs ce qui amplifie sa dimension spirituelle pour les ecclésiastiques.

A partir du XVIIIe siècle, le col voit progressivement l'amélioration de ses routes afin d'améliorer le passage d'abord des diligences, puis plus tard de véhicules motorisés. Le tracé est essentiellement le même que celui utilisé depuis le Moyen-Age, soulignant la continuité du passage naturel d'autant à travers les siècles.



Comme nous avons vu en début d'article, le col avait comme tous les sommets du massif vosgien, une importance capitale durant la Première guerre mondiale, le 8 septembre 1914, vers midi, les allemands lancent un violent bombardement d'artillerie lourde, qui fit des ravages et tua notamment le général Bataille et une partie de son état major. Une stèle commémorant cette tragédie est inaugurée sur place le 12 août 1939.

De nos jours, le Col est traversé par la route

départementale D415, et est un important point de passage touristique. Randonnée, cyclisme, activité sportive beaucoup d'amoureux de la nature s'arrêtent pour profiter de son cadre, de ses paysages et de sa biodiversité. Très utilisé également pour la logistique avec bon nombres de poids lourds le traversant, au grand dam des habitants, le col du Bonhomme reste un passage incontournable à travers le massif vosgien, qui à su non seulement se développer par delà les époques tout en conservant sa mémoire historique et ses diverses utilités en reliant depuis depuis plus de 2000 ans dé-



*Pour conclure ce nouveau numéro, je tenais à vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre attention et les différents messages de soutien et de gentillesse que j'ai pu recevoir au cours de ces 6 dernières années, avoir pu partager avec vous cette passion qu'est pour moi l'Histoire aura été un réel plaisir et une belle aventure, merci à toutes les personnes qui m'ont aidées et soutenues dans mes recherches, merci à mes collègues du conseil municipal de m'avoir donné la possibilité et la liberté d'action de pouvoir vous rédiger ces différents sujets. Et merci bien sûr à toutes celles et ceux qui ont pris la peine de me lire. Prenez soin de vous et à bientôt.*

*Affectueusement, Julien Roman*

# LA VALLEE DE KAYSERSBERG :

## 5ème saison de l'AMAP de la Weiss. Des paniers locaux, BIO et conviviaux dans la vallée, pour tous !

La 5ème saison de l'**AMAP** de la Weiss (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) a démarrée.

L'AMAP de la Weiss propose à tous les habitants de notre vallée une alimentation 100% saine, en lien direct avec les producteurs du terroir, en participant directement à un système résilient, éthique, respectueux et même convivial ! En vous engageant pour la saison, vous pourrez ainsi recevoir hebdomadairement ou à la carte, des paniers en : maraîchage, boulangerie, laitages, oeufs et ponctuellement, divers autres produits toujours garantis exclusivement BIO, DE SAISON, respectueux des ressources naturelles et des êtres vivants.

**Distribution tous les mardis soirs, de 18H30 à 19H15 au parking de covoiturage, RD415, gare de Fréland.**

Pour une agriculture locale, plus écologique et plus responsable, la réponse c'est notre AMAP de la Weiss !

Posez déjà vos questions par email : [amapwelche@mailo.com](mailto:amapwelche@mailo.com) (Pascale) ou par téléphone au 06.71.71.47.06 (Libéra) ou sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/AMAP-de-la-Weiss>.

AMAP de la Weiss  
**De délicieux paniers de produits locaux, bio et savoureux**  
de toutes les tailles, et pour toutes les bourses !



## Maison des objets : Hors les murs culturel

Venez donner et récupérer gratuitement livres, CDs, DVDs, cassettes, vinyles, jeux, jouets, instruments de musique, affiches, tableaux. En partenariat avec le Tri Park.

Quelques règles à respecter :

- \* les objets à déposer doivent avoir un rapport avec la culture : livres, cds, dvds, cassettes, vinyles, jeux, jouets, instruments de musique, posters de films, de représentations théâtrales...
- \* les objets doivent être en bon état et propres
- \* il est possible de déposer et récupérer des objets en continu entre 14h et 17h
- \* ces objets sont à récupérer gratuitement, merci de ne pas se servir pour les revendre.

Si vous avez des objets & livres à donner, mais que vous ne pourrez être présents le 14 juin, vous pouvez les déposer à la médiathèque de la vallée de Kaysersberg le jeudi 12 juin entre 15h et 19h.

*En partenariat avec le Tri Park.*

**Médiathèque - Kaysersberg**

**Samedi 20/06 de 10h à 17h**

Informations au 03 89 47 35 35

ou [mediatheque@cc-kaysersberg.fr](mailto:mediatheque@cc-kaysersberg.fr)

## Animation à la médiathèque de Lapoutroie, Orbey et Kaysersberg.

### Mercredi, on joue à quoi ?

Viens empiler, clipser, construire et t'éclater avec les LEGO®, GraviTrax, Plus Plus et plein d'autres surprises...

**Médiathèque - Lapoutroie**

\* **Mer. 20/05** : LEGO® : La magie d'Harry Potter

\* **Mer. 24/06** : Jeux géants

de 14h à 17h - dès 6 ans à Lapoutroie  
Plus d'informations au 03 89 47 59 78  
ou [mediatheque@lapoutroie.fr](mailto:mediatheque@lapoutroie.fr)





## Petites histoires pour petites oreilles

Un moment de contes et de partage autour des tapis à histoires et kamishibais, pour les petits.

**Médiathèque - Kaisersberg**  
**Mercredi 20/05, 17/06 à 10h**

1 à 4 ans - 30 min

Sur réservation au 03 89 47 35 35  
ou [mediatheque@cc-kaisersberg.fr](mailto:mediatheque@cc-kaisersberg.fr)

---

## Apéro jeux

Retrouvez-nous pour un moment de jeux, de convivialité et d'échanges avec de nouveaux partenaires de jeux autour de belles découvertes.

**Mediatheque - Lapoutroie**  
**Vendredi 29/05 à 18h** - dès 16 ans - 2h

Sur réservation au 03 89 47 59 78  
ou [mediatheque@lapoutroie.fr](mailto:mediatheque@lapoutroie.fr)



---

## Conférence musicale : Le souffle de pan

En mots, en images et en musiques, une évocation des instruments à vent à travers le temps, de la Préhistoire à nos jours.

Une conférence-concert de Sébastien Benoit.

**Médiathèque - Kaisersberg**  
**Samedi 30/05 à 15h** - 1h30 - familial  
Sur réservation au 03 89 47 35 35 ou [mediatheque@cc-kaisersberg.fr](mailto:mediatheque@cc-kaisersberg.fr)

---

## Le concert

Moumouche et Yolanda sont chargées d'accueillir le public pour le grand concert. Mais quand les lumières s'éteignent, tout ne se passe pas comme prévu. Clown, musique et mythologie sont au programme !

Un spectacle de la Cie Copêche Biboche.

**Bibliothèque - Orbey**  
**Samedi 06/06 à 15h** - 45min - dès 8 ans  
Sur réservation au 03 89 71 32 50  
ou [bibliotheque@orbey.fr](mailto:bibliotheque@orbey.fr)



## TRANSPORT A LA DEMANDE : 2 solutions

### NOUVEAU !

### TRANSPORT SOLIDAIRE : vous avez besoin de vous déplacer ?

La **Croix-Rouge française de Colmar** propose un service de **transport solidaire** : des chauffeurs bénévoles vous accompagnent à vos rendez-vous médicaux, chez le coiffeur, chez des proches...

- Trajets de porte-à-porte les mardis et mercredis
- Service ouvert à tous les habitants de la CCVK
- Participation aux frais de 0,15 €/km (minimum 3 €, en espèces)

#### Renseignements et réservation :

- \* Par téléphone au 06 30 59 41 19 (mardi et mercredi de 9h à 17h)
- \* Par mail à [mobilite.colmar@croix-rouge.fr](mailto:mobilite.colmar@croix-rouge.fr)

#### Plus d'informations :

[www.cc-kaysersberg.fr](http://www.cc-kaysersberg.fr)

Ce service est une expérimentation de 6 mois dans le cadre du programme « Ma Vallée en mouvement » porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

### TRANSPORT SOLIDAIRE dans la vallée de Kaysersberg



## MOBILI'VAL



**MOBILI'VAL** est un service de transport à la demande proposé par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg. Il est destiné à des déplacements ponctuels et ne permet pas d'effectuer des trajets réguliers.

Complémentaire aux lignes de bus régulières, il permet de rejoindre facilement les commerces et les services de proximité.



- Du lundi au vendredi de 8h à 18h pour les trajets dans la vallée de Kaysersberg
- Du mardi au jeudi de 8h à 18h pour les trajets vers Colmar et Ingersheim
- Pas de service les samedis, dimanches et jours fériés

Le MOBILI'VAL assure un **service en « porte à porte »**

- **à destination de toutes les communes de la vallée de Kaysersberg** : Ammerschwihr et Trois Epis - Fréland - Katzenthal - Kaysersberg Vignoble - Labaroche - Lapoutroie - Le Bonhomme - Orbey *Exemple : L'utilisateur est pris en charge devant son domicile à Labaroche et déposé à l'adresse de son choix à Sigolsheim*
- **à destination de Colmar et Ingersheim (uniquement pour des trajets ayant une raison médicale)** *Exemple : L'utilisateur est pris en charge devant son domicile à Kaysersberg et déposé à l'adresse de son médecin à Colmar*

- **Trajet dans la vallée : 4€**/personne soit 8€ pour un aller-retour
- **Autre trajet : 6€**/personne soit 12€ pour un aller-retour
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés

## ANIMATIONS 2026

<b>30 MAI</b>	<b>Journée Citoyenne</b>
<b>7 JUIN</b>	<b>Guinguette du Bonhomme</b>
<b>22 JUIN</b>	<b>1er Marché Montagnard</b>
<b>29 JUIN</b>	
<b>6 JUILLET</b>	
<b>13 JUILLET</b>	
<b>20 JUILLET</b>	
<b>27 JUILLET</b>	
<b>3 AOUT</b>	
<b>9 AOUT</b>	<b>Oh les Welches !</b>
<b>15 AOUT</b>	<b>Exposition voitures anciennes</b>
<b>17 AOUT</b>	
<b>24 AOUT</b>	
<b>31 AOUT</b>	
<b>25 SEPTEMBRE</b>	<b>Don du sang</b>
<b>17 OCTOBRE</b>	<b>Fête de la Bière</b>
<b>DECEMBRE</b>	<b>Marché de Noël</b>



*Crédit photo - Serge Roess*

# PORTES OUVERTES

DU 15 AU  
20 JUIN



Venez rencontrer nos  
professeurs et/ou  
assister à un cours



03 89 47 52 05



contact@emvk.fr



www.emvk.fr



15 route de l'Europe,  
Hachimette, 68 650  
LAPOUTROIE

MUSIQUE

DANSE

THÉÂTRE

**SUR RDV**

